



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE GRÂCE AU BAIL RÉEL SOLIDAIRE

*Livraison
1er trim. 2026**

19 maisons neuves en duplex T3 & T4

- Cuisine équipée
- Chauffage avec pompe à chaleur
- Jardin, terrasse & garage



Qu'est-ce que le BAIL RÉEL SOLIDAIRE ?

Le BRS est un dispositif innovant qui a pour objectif de permettre au plus grand nombre de devenir propriétaire d'un logement neuf sur des zones tendues à un prix abordable.

Le principe est simple : vous **êtes propriétaire de votre logement et vous louez le terrain** sur lequel le bien est construit, en versant une redevance mensuelle à un **Organisme Foncier Solidaire (OFS)**.



Les avantages du BRS

- ☀ Jusqu'à 40% d'économie par rapport au prix du marché libre.
- ☀ Un taux réduit de TVA à 5.5%.
- ☀ Financement possible par un Prêt à Taux Zéro (PTZ)*.

Les conditions du BRS

- ☀ Occuper le logement en résidence principale.
- ☀ Ne pas dépasser les plafonds de ressources P.S.L.A**.

* Applicable en 2024

** Voir sur site www.midilogement.fr.

